

## Histoire de la Chine moderne

M. Pierre-Étienne WILL, professeur

Avec cette dernière livraison d'une série poursuivie depuis cinq ans nous en sommes arrivé aux ultimes avatars des « figures de l'administrateur en Chine à la fin de l'époque impériale », en l'occurrence aux décennies finales de l'empire, entre 1860 et 1911. Nous nous étions déjà intéressé à cette période l'an passé, mais uniquement à travers le regard des visiteurs européens de la Chine. Le cours de cette année s'est en revanche appuyé sur des sources chinoises que nous avons cherché, comme à notre habitude, à scruter dans le moindre détail, afin d'en extraire tout ce qu'il est possible sur le « problème du XIX<sup>e</sup> siècle » qui nous occupait depuis trois ans : la discordance entre la vision presque entièrement négative de ce siècle véhiculée par l'ensemble de l'historiographie à la suite des commentateurs contemporains, chinois et européens, et les efforts persistants et pas toujours vains d'une élite minoritaire d'administrateurs motivés et compétents pour faire durer l'idée et la possibilité même du bon gouvernement dans sa définition chinoise traditionnelle, en dépit d'un environnement naturel, social, et international de moins en moins favorable.

Les témoignages occidentaux examinés l'an passé s'avèrent en fin de compte plus intéressants pour ce qu'ils révèlent du fonctionnement mental et de l'attitude intellectuelle de leurs auteurs que par ce qu'ils nous apprennent d'original sur un corps d'administrateurs dont les diplomates et les missionnaires européens ne pouvaient de toute façon saisir les mentalités et les modes internes de fonctionnement que de façon très superficielle. La « vision des Chinois » — pour reprendre une formule du regretté A. Peyrefitte — s'avère autrement plus riche et contrastée. Nous l'avons recherchée dans une catégorie de textes déjà souvent invoquée dans ces cours, les manuels pour fonctionnaires et, plus encore, les anthologies de documents administratifs basées sur l'expérience personnelle de leurs auteurs. Utilisées à bon escient, ces anthologies permettent de s'approcher au plus près des problèmes concrets rencontrés par les administrateurs territoriaux de la Chine impériale. (Le gouvernement central reste pour l'essentiel en dehors de cette littérature.)

Les conditions particulières auxquelles est confrontée l'administration locale chinoise dans la deuxième moitié du siècle, plus précisément après la deuxième guerre de l'Opium (1858-1860), découlent dans une large mesure de la présence étrangère en Chine. Alors que les concessions territoriales accordées aux Européens par le traité de Nankin de 1842 restaient limitées à quelques points d'appui le long de la côte, à partir de 1860 elles ne cessent de se multiplier, y compris à l'intérieur du territoire. De même, les nouveaux traités accordent aux étrangers des droits de circulation et de résidence, de commerce, de représentation diplomatique, de propagande religieuse, etc., qui créent des situations entièrement nouvelles dans de nombreuses régions de l'empire. Direct ou non, leur impact sur la vie quotidienne, les comportements économiques, et même la vision du monde d'un grand nombre de Chinois a été considérable. De ce fait, leurs administrateurs se sont trouvés en face de problèmes eux aussi tout à fait nouveaux.

L'essentiel du cours a tourné autour d'une série d'études de cas, motivées à chaque fois par des textes en général totalement inconnus mais très révélateurs, permettant d'examiner au plus près et dans des situations extrêmement diverses la façon dont la base de l'appareil administratif de l'empire finissant a réagi à ces nouvelles contraintes et s'y est tant bien que mal adaptée. Car il y a eu un indéniable effort d'adaptation, le plus souvent forcé par les circonstances, mais procédant aussi, à l'occasion, d'un réformisme plus lucide — un effort que tendent à dissimuler la constance apparente du discours théorique sur le gouvernement et l'impression d'immobilisme qui en résulte. Il y a eu en outre une nette évolution sociologique dans les rangs du fonctionariat pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au sens où un nombre croissant de personnes avaient désormais la possibilité d'entrer dans l'administration par la voie vénale, à moins que ce soit grâce au soutien des hauts fonctionnaires prestigieux qu'elles avaient assistés pendant la répression des grandes rébellions du milieu du siècle ou, plus tard, dans les premiers efforts de modernisation militaire et industrielle. Ces développements, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, ont contribué à diversifier encore un milieu que le régime mandchou avait déjà notablement ouvert par comparaison avec la dynastie des Ming, sous laquelle le mandarinat classique des lauréats aux examens monopolisait pratiquement tous les postes. Par là-même ils ont introduit un élément nouveau de flexibilité face aux circonstances auxquelles nous venons de faire allusion, même si la « distinction » mandarinale continuait d'exercer sa domination.

En même temps l'on assiste à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à des tentatives d'autant plus intéressantes qu'elles viennent de hauts fonctionnaires étiquetés politiquement conservateurs, pour professionnaliser les cadres locaux de l'administration, dans le domaine juridique d'abord, et après 1900 dans d'autres types de « savoirs », y compris ceux empruntés à l'Occident. L'institution très peu connue des centres de formation pour fonctionnaires appelés *keli guan* 課吏館, apparus dans certaines capitales provinciales au cours des années 1880 et encouragés par la cour, est réactivée et développée à l'époque des « nouvelles politiques », pendant les der-

nières années du régime ; elle devient alors un vecteur de la réforme, comme on le voit par exemple dans les essais rédigés chaque mois par les étudiants d'une de ces écoles, établie à Kaifeng en 1902, dont une sélection a été publiée l'année suivante par les soins des autorités du Henan sous le titre *Zhongzhou keli lu* 中州課吏錄.

Mais ces efforts d'*aggiornamento* et d'adaptation aux problèmes nouveaux n'ont en rien entamé le prestige du discours traditionnel sur le bon gouvernement et sur les valeurs qui définissent l'excellence administrative : intégrité, dévouement au peuple, compétence technique, ardeur au travail. Les modèles anciens — ceux de la première moitié de la dynastie surtout — continuent de dominer dans les textes que nous avons analysés, même lorsque leurs auteurs se révèlent les plus réceptifs aux réajustements imposés par les circonstances et aux connaissances nouvelles que doivent acquérir les administrateurs. On assiste même à certains télescopages pendant la phase des « nouvelles politiques » lancées dans l'espoir en fin de compte illusoire de sauver le régime mandchou : en 1906, par exemple, l'auteur d'une postface à la réédition d'un manuel classique pour fonctionnaires remontant au XIV<sup>e</sup> siècle, le *Weizheng zhonggao* 為政忠告 (Proclamations loyales sur l'exercice du gouvernement), n'hésite pas à expliquer dans un jargon typiquement « moderne » que les principes moraux qui fondent l'ouvrage, lesquels relèvent du néo-confucianisme le plus conventionnel, pourraient contribuer puissamment aux réformes en discussion à l'époque, i.e. à l'instauration d'un gouvernement constitutionnel basé sur le principe d'« autonomie locale ».

Avant de concentrer notre propos sur le second XIX<sup>e</sup> siècle il nous a paru intéressant de rappeler à quel point l'invocation des modèles anciens s'est poursuivie longtemps après la chute du régime impérial. En dépit de la disparition du système politique dont elle était inséparable, la « science du gouvernement » dans son acception traditionnelle était loin d'être unanimement considérée comme obsolète : le démontrent les nombreuses rééditions de textes datant des Qing, ou même d'avant, publiées après 1911 et jusque dans les années 1930, ainsi que les commentaires qui les accompagnent. C'est surtout frappant au tout début de la république, à un moment où les anciens cadres institutionnels et conceptuels sont radicalement mis en question et où la Chine semble plonger dans le désordre. En 1915, par exemple, un obscur fonctionnaire local affirme avec force dans la préface à une réédition d'un manuel pour magistrats assez réputé datant de 1878, le *Pingping yan* 平平言 (Considérations sur des tâches très ordinaires), que la remise en honneur des valeurs éthiques et professionnelles véhiculées par l'ouvrage est le seul remède à un état d'anarchie et d'anomie qui le désespère. À peu près au même moment, l'introduction d'une sorte de polycopié intitulé *Muling xuzhi jiangyi* 牧令須知講義 (Leçons sur ce que doivent connaître les magistrats), composé d'extraits de manuels classiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles arrangés suivant les rubriques habituelles dans ce genre d'ouvrage, déplore la façon erratique dont sont désormais nommés les fonctionnaires locaux, leur manque de qualification, l'absence de règlements clairs, en bref, la disparition

d'un système reconnu par tous et d'une véritable autorité centrale ; d'où la nécessité de reconstruire l'édifice en partant de ce qui était de tout temps considéré comme sa base infrangible, les magistrats de sous-préfecture, et pour ce faire de s'appuyer sur les enseignements des fonctionnaires modèles du passé. Nous ignorons le contexte précis dans lequel cette publication tout à fait modeste a pu être utilisée, mais la même introduction suggère qu'elle répondait aux efforts de Yuan Shikai 袁世凱, le président de la république de l'époque, pour, précisément, reconstruire un État centralisé fort appuyé sur une bureaucratie disciplinée — à l'ancienne.

À peu près dix ans plus tard, un recueil d'anecdotes édifiantes intitulé *Lizhi mofan* 吏治模範 (Modèles de discipline administrative), consacré à quelque cent cinquante administrateurs modèles de l'Antiquité et de la période impériale défend exactement les mêmes valeurs, mais en classant ses sujets suivant des catégories « modernes », tant par leur contenu que par les termes qui les désignent (éducation, développement économique, sécurité publique, etc.). Son auteur, un certain Ling Zhonglun 凌鍾倫, évoque avec nostalgie la brève tentative de remise en ordre de Yuan Shikai, laquelle n'a pourtant débouché que sur un retour offensif du militarisme. Le détail intéressant est qu'il salue aussi les velléités nouvelles de réforme et de retour à des méthodes plus civiles d'administration récemment manifestées par le gouvernement de Pékin, qui peuvent en effet avoir eu un certain impact dans l'hinterland immédiat de la capitale (où l'auteur était en fonctions) dans la mesure où, contrairement au reste du pays, le gouvernement central y exerçait à peu près son contrôle. Plusieurs ouvrages du même genre, publiés entre le début de la république et le milieu des années 1920, affichent la même ambition de reconnecter les fonctionnaires locaux de l'époque, unanimement décrits comme inefficaces et totalement incultes (parce qu'ils ne s'intéressent qu'aux « nouvelles théories »), avec la grande tradition des administrateurs de l'empire en leur proposant en modèle des anthologies d'extraits, d'anecdotes et de *dicta* (*geyan* 格言).

Peuvent aussi être mentionnées un certain nombre d'anthologies de leurs propres documents administratifs publiées pendant la même période par d'anciens fonctionnaires impériaux qui ont refusé par loyalisme de servir le nouveau régime mais qui n'en cherchent pas moins à entretenir, si l'on peut dire, la flamme du bon gouvernement dans sa définition traditionnelle, et rappellent qu'en dépit de tous les changements intervenus les responsabilités des administrateurs locaux et l'attente des citoyens à leur égard restent les mêmes. C'est notoirement le cas lorsque ces auteurs s'intéressent à l'administration de la justice et publient, comme on le faisait si souvent sous l'ancien régime, des anthologies de leurs propres jugements. L'un des plus prolifiques, Fan Zengxiang 樊增祥 (1846-1931), un fonctionnaire réformateur important jusqu'à sa démission en 1912, dont les anthologies de jugements ont été rééditées avec succès jusque dans les années 1930, souligne avec insistance que l'indépendance nouvelle du judiciaire et l'amélioration indéniable de la procédure ne diminuent en rien l'utilité des admo-

nestations dispensées par les juges modèles du passé : être présent physiquement au tribunal, parler aux justiciables, rédiger soi-même les réponses à leurs requêtes ou les sentences, empêcher les conseillers spécialisés et le personnel subalterne de manipuler le système...

Il y a dans cette célébration *a posteriori* des valeurs administratives traditionnelles autre chose qu'une simple manière de regretter le bon vieux temps, même s'il était difficile de ne pas l'idéaliser étant donné ce qu'on avait sous les yeux. S'y exprime aussi le sentiment qu'il existe une sorte de « voie chinoise » du gouvernement, non exclusive de transformations techniques permettant de l'adapter au monde moderne, mais qui reste ce qu'il y a de mieux pour le pays (et peut-être bien ce qu'il y a de mieux tout court) ; d'où le regret d'un préfacier, en 1915, de voir les intellectuels chinois rejeter ce qui est « inhérent » (*guyou* 固有) à leur culture au profit d'idées occidentales.

On ne peut en général qu'être frappé de constater à quel point la figure traditionnelle de l'administrateur a conservé sa prégnance pendant toute la période post-impériale, en dépit (ou à cause) des nombreux bouleversements qu'a connus la Chine dès avant 1911. Et il n'est certainement pas indifférent que, tout récemment encore — depuis les années 1990 —, on se soit repris en République populaire à publier, en visant le grand public cette fois, des rééditions ou des anthologies d'écrits des fonctionnaires modèles de l'époque impériale enrichies de commentaires qui exaltent leurs comportements et leurs idéaux. Techniquement, et même politiquement, ces modèles ne sont plus pertinents, alors qu'il était encore possible de les considérer tels vers 1920 ; mais que l'on continue de monter en épingle ces valeurs d'engagement, d'intégrité et de dévouement au peuple qui faisaient la grandeur de la bureaucratie chinoise traditionnelle, et que l'on souligne avec insistance la contribution qu'elles peuvent apporter à l'édification d'un système socialiste « moderne » en Chine, c'est-à-dire d'un autoritarisme éclairé conservant le monopole de l'idéologie, mérite certainement d'être souligné.

Cela étant, l'essentiel de notre propos portait sur le second XIX<sup>e</sup> siècle. Notre point de départ était en fait 1860, l'année des traités imposés en conclusion de la seconde guerre de l'Opium, à partir desquels, comme on l'a vu, les Puissances et leurs ressortissants se sont trouvés en position d'intervenir en position dominante dans la vie de l'empire. Le premier document que nous avons analysé date effectivement de 1860. Il s'agit d'une brève mais dense adresse destinée aux magistrats de la province métropolitaine du Zhili, intitulée *Dai Zhili zongdu quanyu muling wen* 代直隸總督勸諭牧令文 (Exhortation aux magistrats composée au nom du gouverneur général du Zhili), où sont développés tous les thèmes habituels dans les manuels pour fonctionnaires locaux : cette simple circulaire réussit en fait à en reproduire la structure caractéristique en neuf pages seulement. Elle s'adresse aux administrateurs de la province où se sont déroulés les affrontements de 1860 au moment desquels son auteur officiel, le gouverneur général, un Mongol nommé Hengfu 恒福, se trouvait par définition aux premières loges.

Or, bien que la postface ne soit postérieure que de quelques semaines au sac du palais d'été, l'on ne rencontre dans le texte aucune mention de ce qui vient de se passer, en dehors d'une brève allusion à la charge accrue des relais postaux causée par les opérations militaires récentes. À cette date apparemment il reste possible de croire que la catastrophe de l'invasion franco-anglaise de 1860 et de la fuite de la Cour n'a été qu'un incident de parcours sans lendemain, intéressant avant tout les relations entre le pouvoir dynastique et les puissances étrangères et très peu la vie des préfectures et des sous-préfectures de l'intérieur. L'affrontement armé n'a du reste concerné que le court axe Tianjin-Pékin, plutôt excentrique par rapport à l'intérieur de la province, et les conséquences à long terme des traités tout juste signés ne peuvent encore être perçues.

En revanche, et pour des raisons essentiellement internes, la situation s'est beaucoup dégradée, au Zhili comme ailleurs, depuis quelques décennies. Hengfu aussi bien que Huang Fuchen 黃輔辰 — l'auteur réel du texte, un lettré-fonctionnaire chinois d'une certaine réputation recruté par Hengfu comme conseiller militaire — ont eu, comme tant d'autres de leur génération, des carrières assez agitées et très marquées par l'expérience de la guerre civile et étrangère. Ils peuvent se prévaloir d'une expérience de première main des conditions chaotiques régnant dans une proportion croissante du territoire depuis au moins 1840 et des nouveaux défis que doit affronter le régime. Pourtant la circulaire en question, qui insiste sur la décadence des infrastructures et des institutions publiques du Zhili, réitère pratiquement sans variation, mais non sans force et avec un ton d'urgence qui frappe à la lecture, les idéaux et les injonctions auxquels étaient habitués les administrateurs d'un apogée dynastique à présent bien lointain : pour ses auteurs comme pour presque tout le monde à l'époque, le salut réside nécessairement dans un retour à des méthodes et à une éthique personnelle et professionnelle inséparables de la grandeur passée du régime.

Nous ignorons l'impact qu'a pu avoir le texte auprès de ses destinataires directs — les préfets et les magistrats ne jetaient en général qu'un œil distrait sur ces exhortations qui n'appelaient pas de leur part de réponse bureaucratique immédiate —, mais il a visiblement circulé parmi les militants du « bon gouvernement » : si nous en avons nous-mêmes connaissance, c'est parce qu'il a été publié huit ans plus tard par les presses officielles du Hubei en compagnie de manuels administratifs composés par des auteurs prestigieux du passé, Liu Heng 劉衡 (1776-1841) et Wang Shizhen 王士禎 (1634-1711). Quoi qu'il en soit, il se situe à un point où l'on croit encore possible de restaurer non seulement les valeurs professionnelles de la grande époque, mais aussi ses techniques d'administration. La célébration des valeurs persistera longtemps encore, comme on l'a vu, mais plus tard dans le siècle on en viendra à reconnaître que les méthodes traditionnelles ne suffisent plus toujours à affronter une réalité qui change très vite.

C'est ce que l'on constate avec une anthologie de documents administratifs nettement plus substantielle, et que nous avons longuement analysée, le *Xuezh*

*oucun* 學治偶存 (Vestiges d'un apprentissage du gouvernement) de Lu Weiqi 陸維祺, dont le contenu date du milieu des années 1880. Le peu qu'on peut apprendre des préfaces et du texte lui-même concernant l'auteur suggère un profil assez typique de ces années. Rejeton d'une famille lettrée de Hangzhou, il perd son père au moment de la prise de la ville par les Taiping en 1861, alors qu'il n'est encore qu'un jeune adolescent, mais réussit à s'échapper avec les siens. Après la reprise de Hangzhou par les impériaux en 1864 l'appauvrissement de sa famille l'oblige à abandonner les études classiques, et comme tant d'autres dans ce genre de circonstances il s'initie à la science juridique pour gagner sa vie comme conseiller technique auprès de fonctionnaires locaux. Il entre dans l'administration par la petite porte, probablement après avoir acquis un pseudo-titre académique grâce à ses émoluments. Les quelques dizaines de documents reproduits dans le *Xuezhi oucun* correspondent pour l'essentiel à deux postes de nature très différente qui lui ont été confiés en suppléance, situés l'un et l'autre sur le moyen cours du Yangzi, en amont de l'actuel Wuhan au Hubei. Le premier, qu'il occupe de 1883 à 1885, est l'intendance des douanes à Yichang 宜昌, un port récemment ouvert au commerce étranger au débouché des fameuses gorges du Yangzi, où il semble avoir été nommé pour la réputation de spécialiste des négociations avec les étrangers qu'il avait acquise sur le tas dans des fonctions de conseiller technique. (Le poste était en fait celui d'intendant du circuit Jing-Yi-Shi 荆宜施道, dont la préfecture de Yichang n'était qu'une partie, mais tous les documents recueillis concernent les problèmes de la douane de Yichang ; l'intendant avait son siège à Jingzhou 荊州, plus en aval, et la permanence à Yichang était assurée par un stagiaire délégué.) Le second poste, qu'il occupe en 1885 ou un peu plus tard, et pendant seulement six ou sept mois, est celui de magistrat de Jianli 監利. Il aurait été par la suite remarqué et engagé comme conseiller par deux gouverneurs généraux prestigieux basés à Canton, Zhang Zhidong et Li Hanzhang, sans que nous sachions rien de plus précis à ce propos.

Au moment où Lu Weiqi devient fonctionnaire au Hubei le régime des traités conclus en 1858 et 1860 (et régulièrement complétés par de nouvelles conventions) est bien en place, et les pratiques commerciales et diplomatiques qui s'appuient sur eux font d'une certaine manière partie de la vie quotidienne, de même que les innombrables problèmes qu'elles posent aux autorités locales. Les recueils de documents comme le *Xuezhi oucun* permettent de se faire une idée relativement concrète de l'impact de ces évolutions sur le travail des administrateurs, à commencer par le fait qu'ils sont désormais tenus de connaître non seulement le code pénal et la réglementation, mais aussi le texte des traités et des conventions. L'anthologie de Lu Weiqi présente l'intérêt supplémentaire d'offrir un contraste saisissant entre les deux postes qu'il a occupés. Alors que les relations avec les diplomates, les missionnaires et les commerçants britanniques semblent être au centre de ses préoccupations lorsqu'il est intendant des douanes, elles sont totalement absentes des documents relatifs à sa magistrature à Jianli, où les problèmes à régler sont on ne peut plus « classiques », encore que parti-

culièrement difficiles. Les rapports et les proclamations publiques qu'il reproduit dans les chapitres consacrés à Jianli pourraient être du pinceau d'un fonctionnaire modèle du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec peut-être quelques défis en plus, mais qui n'ont guère à voir avec la présence européenne en Chine. De fait, si l'on en croit son patron et préfacer Bian Baodi 卞寶第, Lu Weiqi est un fonctionnaire modèle dans la grande tradition du XVIII<sup>e</sup> siècle. On est en tout cas frappé par son souci de garder le contrôle de tout et par la façon dont il sillonne infatigablement sa sous-préfecture pour aller régler les problèmes sur place. Cette activité forcenée l'oblige d'ailleurs à déclarer forfait au bout de six mois pour cause d'épuisement et de maladie. Il a les meilleures raisons d'être surmené. Sa circonscription se trouvant dans une zone particulièrement exposée aux crues du Yangzi, les infrastructures de contrôle hydraulique (digues, vannes, canaux et réservoirs) doivent être constamment remises en état, et pour un magistrat aussi soucieux que lui d'assumer ce type de responsabilité en dépit de la démission *de facto* des autorités provinciales et du gouvernement central — en quoi le contraste est total avec la situation un siècle plus tôt — cela suppose de multiples interventions techniques et d'incessantes négociations pour régler les conflits entre utilisateurs. Mais il ne fait pas que cela : le texte inclut des comptes rendus détaillés sur ses efforts pour faire rentrer l'impôt, pour rendre une justice efficace et pour assurer le maintien de l'ordre, sans parler des « coutumes » et de la moralité publique.

Ce dernier point est peut-être le plus intéressant. Au milieu de tous ses soucis et malgré sa mauvaise santé Lu Weiqi trouve le temps de mettre en place toute une procédure pour redonner vie à l'institution vénérable des « banquets ruraux » (*xiangyin* 鄉飲). Totalement obsolète à l'époque, celle-ci consistait à sélectionner dans les villages des « anciens » qui se seraient signalés comme parangons de vertu et de les honorer en les conviant à un banquet rituel présidé par le magistrat en personne. L'effet d'émulation sur le reste de la population était supposé irrésistible. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail des efforts de Lu Weiqi, relatés dans quatre rapports substantiels, et effectivement couronnés de succès puisqu'il a pu recevoir solennellement quelque vingt-cinq individus réputés exemplaires au milieu, affirme-t-il, d'un grand concours de population. Ce dernier détail suggère un certain sens de la publicité, car Lu Weiqi s'est arrangé pour faire coïncider le banquet avec la fête annuelle du sacrifice de l'automne, qui attire toujours beaucoup de monde en ville. Il s'agissait aussi de responsabiliser l'élite lettrée sur tout le territoire de la sous-préfecture en faisant participer directement ses membres à cet effort d'« amélioration des coutumes », pour lequel leur éducation classique conférait en théorie aux notables ruraux des qualifications spéciales : ce sont donc eux qui sont chargés de repérer dans leurs villages et de « nommer » les modèles de comportement dignes d'être honorés par le magistrat. Lu Weiqi se dit convaincu qu'en répétant la même procédure année après année on obtiendra un effet peut-être limité, mais néanmoins positif en termes d'amélioration des mœurs populaires. On décèle en effet dans ses rapports administratifs et ses adresses au peuple un sentiment profond de la



décadence morale des masses, conséquence de la pauvreté et de l'insécurité, et manifeste dans l'incidence élevée de la violence et du banditisme. Comme un peu partout en Chine, vingt ans après les Taiping le maintien de l'ordre public continue d'être inconcevable sans un appareil de milices locales et de groupes de responsabilité mutuelle et d'autodéfense qu'il appartient aux fonctionnaires locaux de faire fonctionner et d'empêcher de se transformer eux-mêmes en source d'insécurité.

Quoi qu'il en soit, se soucier ainsi de « transformer le peuple » par des mesures relevant du confucianisme administratif le plus pur alors qu'on est écrasé de tâches *a priori* plus urgentes, mérite d'autant mieux d'être relevé que Lu Weiqi, comme on l'a vu, n'a pas le profil conventionnel du lettré-fonctionnaire « académique », qu'il s'est fait connaître comme spécialiste des relations avec les étrangers et qu'il a eu, avant d'arriver à Jianli, l'occasion de s'affronter aux réalités nouvelles découlant de ce qu'on peut appeler, toutes proportions gardées, l'intégration de la Chine au marché mondial. Les problèmes suscités par la présence étrangère en Chine, auxquels il faut croire que Jianli échappait encore en 1885, occupent en revanche la totalité des deux chapitres du *Xuezhi oucun* consacrés aux années 1883-1885 passées par Lu Weiqi dans les fonctions d'intendant des douanes (*guandao* 關道) de Yichang, à quelques dizaines de kilomètres en amont de Jianli. Nous nous y sommes intéressé de façon détaillée.

Il existe à cette époque en Chine deux systèmes parallèles de douanes intérieures. Le premier est le réseau traditionnel constitué de bureaux localisés dans un certain nombre de préfectures et de sous-préfectures, auxquels sont rattachées des sous-stations réparties le long des axes fluviaux et routiers ; à ce réseau s'est surimposé à partir de 1853 un réseau beaucoup plus dense de stations et de sous-stations levant une taxe de transit appelée *lijin* 釐金. Coexistant avec ces « douanes chinoises », l'on a d'autre part les « douanes maritimes » (*haiguan* 海關), ou « étrangères » (*yangguan* 洋關), définitivement mises en place par les traités de 1860. Les douanes maritimes étaient une administration du gouvernement impérial, rattachée au *Zongli yamen* 總理衙門, le quasi-ministère des Affaires étrangères créé en 1861, mais leur personnel autre que purement subalterne était composé de ressortissants des pays signataires des traités, à commencer par celui qui fut le véritable patron de l'institution pendant presque toute son histoire sous les Qing, l'Irlandais Robert Hart, dont la longue carrière d'« Inspecteur général » s'est étendue de 1863 jusqu'à sa retraite en 1908. Chaque « port ouvert » (*treaty port*), qu'il fût sur la côte ou dans l'intérieur, possédait un bureau de la douane maritime dirigé par un « commissaire » étranger (*shuiwusi* 稅務司). La réputation d'efficacité et de rigueur comptable faite aux douanes maritimes semble avoir été méritée. Les droits qu'elles percevaient sur le commerce d'import-export et sur le commerce intérieur sous pavillon étranger procuraient au gouvernement impérial un revenu non négligeable, en même temps qu'ils garantissaient *de facto* le remboursement des emprunts internationaux et le paiement des indemnités de guerre extorquées par les Puissances occidentales. L'institution avait par ailleurs

pour objet d'assurer les consuls étrangers de la légalité des activités commerciales de leurs ressortissants, et par conséquent du respect du régime des traités — alors que pour leur part les milieux marchands revendiquaient plutôt le droit de faire n'importe quoi au nom de la sacro-sainte liberté du commerce. On peut enfin mentionner le rôle indéniable qu'a joué l'administration des douanes maritimes dans la modernisation de la Chine à la fin de l'empire — contribuant à édifier des infrastructures de communication modernes, conduisant des enquêtes et des travaux statistiques dont les résultats se retrouvent dans une massive série de rapports publiés, formant des cadres dans ses écoles, etc. Hart était au cœur de tout cela. Conseiller respecté aussi bien des hauts fonctionnaires du *Zongli yamen* que du ministre britannique — à l'époque le *leader* officieux de la communauté diplomatique à Pékin —, son influence se voit jusque dans les documents publiés par Lu Weiqi.

En tant qu'intendant des douanes chinoises, ce dernier était également « contrôleur » (*jiandu* 監督) du bureau des douanes maritimes fonctionnant sur son territoire, à Yichang. Celui-ci avait été ouvert en 1877, un an après que la ville eut été désignée comme port ouvert à la suite de la convention dite de Chefoo, ou de Yantai dans les textes chinois. (Les pages consacrées à Yichang dans les *Decennial Reports* de l'administration des douanes maritimes pour la période 1882-1891 suggèrent que le trafic sous pavillon étranger y restait assez limité.) Comme dans tous les ports ouverts — dix-neuf au total dans les années 1880 —, l'intendant chinois était en principe le supérieur hiérarchique du commissaire de la douane maritime, et c'était lui qui recueillait et transmettait au gouvernement les droits calculés par ce dernier et payés par les marchands ou affrêteurs étrangers. Le commissaire de la douane maritime communiquait par ailleurs sa comptabilité à l'Inspecteur général, qui en rendait compte annuellement au *Zongli yamen* : les détournements de fonds n'eussent donc été concevables qu'en cas de complicité entre le commissaire étranger et l'intendant chinois, ce dont il ne semble pas y avoir d'exemple connu. Les problèmes venaient plutôt du fait que le commissaire de la douane maritime, quoique théoriquement subordonné à l'intendant chinois et comme lui employé du gouvernement impérial, recevait en réalité ses ordres de l'Inspecteur général. En tant que ressortissant d'une des Puissances il bénéficiait en outre du statut d'exterritorialité et était protégé par son consul, si bien qu'en dépit des mises en garde de Hart plus d'un se considérait comme au-dessus des Chinois et de leurs lois.

Les tensions qui résultaient du statut d'exterritorialité des étrangers en Chine sont très en évidence dans les documents de Lu Weiqi. (La plupart sont des rapports adressés à sa propre hiérarchie, c'est-à-dire au gouvernement provincial du Hubei, ou des réponses à des demandes d'avis émanant du *Zongli yamen* et diffusées auprès des intéressés sous forme de circulaires.) Plus important, ces documents nous permettent de mieux comprendre la position de l'administrateur chinois au sein du dispositif telle que *lui-même* la percevait et la vivait, par contraste avec ce qu'en disent les sources européennes qu'on utilise habituelle-

ment lorsqu'on s'intéresse aux douanes maritimes et dans lesquelles les « étrangers », ce sont les toujours imprévisibles Chinois. Les rapports de Lu Weiqi contrastent aussi avec les sources chinoises conventionnelles, c'est-à-dire les édits, mémoires et autres communications recueillis dans quelques grandes compilations bien connues des chercheurs, où les choses sont essentiellement vues depuis Pékin et les grandes métropoles provinciales. Lu Weiqi, lui, s'exprime depuis le terrain, et parfois non sans véhémence.

Il n'est pas possible ici d'exposer en détail toutes les affaires évoquées dans l'ouvrage. Elles se répartissent *grosso modo* en deux catégories : les problèmes commerciaux, relevant donc directement de la compétence de l'intendant des douanes, et les problèmes d'ordre public soulevés par les initiatives des missionnaires à l'intérieur du territoire sur lequel il exerce une compétence diplomatique *de facto*. Les problèmes commerciaux découlent en général des tentatives des marchands européens (anglais en l'occurrence) pour outrepasser leurs droits, faire passer en franchise des marchandises non prévues par les traités, déclarer leurs cargaisons de façon inexacte, etc. ; d'où conflits et confiscations, à la suite desquels ils font intervenir leurs consuls, lesquels vont se plaindre directement au gouvernement provincial, voire au *Zongli yamen* par l'intermédiaire de leurs ministres à Pékin.

Il s'agit donc pour Lu Weiqi et ses collègues de contrer ces manœuvres en opposant systématiquement la lettre des traités aux marchands et aux consuls, tout en ménageant des portes de sortie pour éviter que ces frictions ne dégénèrent en affaires diplomatiques dont ils seraient les premiers à faire les frais. Si Lu Weiqi n'évoque pas de conflits particuliers avec le commissaire de la douane maritime de Yichang, en revanche les relations avec les consuls britanniques basés dans la même ville semblent avoir été en permanence placées sous le signe de la méfiance. Les missives qu'il leur adresse, citées dans ses rapports internes, exigent sur un ton hautain le respect pointilleux d'accords internationaux dont il tient à leur montrer qu'il les connaît sur le bout des doigts, et en fait mieux qu'eux. Les commentaires dont il les accompagne lorsqu'il s'adresse à ses supérieurs laissent entrevoir une constante exaspération.

Il est clair que, comme la plupart de ses contemporains — en dehors peut-être des négociants et des compradores qui en profitaient, et encore —, Lu Weiqi considère les traités imposés à l'empire comme une honte. S'il fallait trouver un thème unificateur à tous les documents reproduits dans ces deux chapitres de son anthologie, ce serait sans doute l'ardente nécessité de défendre la dignité et la souveraineté de la Chine face aux empiétements et à la présomption des marchands, des missionnaires et des consuls protégés par lesdits traités. Mais il ne peut l'exprimer ainsi, ni à ses interlocuteurs anglais, face à qui il affecte un ton de technicité très factuelle, et en même temps quelque peu condescendant, ni aux hauts fonctionnaires dont il n'est que le subordonné et qui représentent le pouvoir dynastique signataire des traités, et en fait responsable de toute cette situation. La stratégie verbale qu'il adopte face à ses supérieurs joue de l'euphé-

misme en recourant de façon un peu irréaliste à une phraséologie typique de l'ancien système tributaire, lorsque la Chine pouvait croire qu'elle dominait tout et que les avantages commerciaux concédés de loin en loin aux étrangers étaient des actes de grâce impériale s'adressant à de lointains vassaux : les douanes maritimes ont été « invitées » (*zhaolai* 招徠) à venir s'installer dans l'empire, dit-il, alors qu'en fait chaque nouveau bureau ouvert sur la côte ou dans l'intérieur est le résultat d'un nouveau traité inégal, imposé à la suite d'une défaite militaire ou diplomatique de l'empire ; et si lui-même s'est parfois montré laxiste face aux irrégularités que s'autorisaient les marchands étrangers, c'est parce qu'il « reste préoccupé de se montrer doux avec les pays lointains » (*yi cum rouyuan* 意存柔遠). Il est donc d'autant plus scandaleux de voir les ressortissants de ces mêmes pays chercher à tirer parti de la situation.

Mais ils ne sont pas les seuls. Dans un document au moins Lu Weiqi suggère que si le consul auquel il a alors affaire à propos d'un conflit avec un marchand anglais est si imprévisible dans son comportement et incohérent dans ses revendications, c'est peut-être qu'il est également manipulé par des marchands *chinois* — des « marchands perfides » (*jianshang* 奸商), suivant la formule consacrée. Et cela renvoie clairement à la coopération bien connue entre les marchands étrangers nouveaux venus et les marchands chinois qui, dans les faits, contrôlaient aussi bien la distribution des produits d'importation dans l'intérieur que l'accès des étrangers aux produits chinois qu'ils souhaitaient exporter. Le commerce couvert par les traités, qui ne représentait qu'une très petite fraction des échanges à l'intérieur de l'empire, était étroitement (et inévitablement) imbriqué avec les réseaux du négoce chinois traditionnel. Partis — déjà — pour conquérir le plus grand marché du monde, les marchands européens et américains se sont très vite retrouvés phagocytés par les structures locales qui s'interposaient entre eux et une économie à laquelle il était exclu qu'ils eussent accès sans l'aide de compradores, d'associés, de rabatteurs et de revendeurs : « Plutôt qu'il ne le contrôlait, le marchand étranger en Chine à la fin des Qing s'est de plus en plus retrouvé au service du système commercial chinois » (Albert Feuerwerker). Il était donc inévitable que les collaborations et les complicités s'organisent. L'ennemi commun des marchands étant le percepteur, il y avait une sorte de convergence objective entre le libre-échange forcé des marchands anglo-saxons et les dispenses traditionnelles à l'évasion fiscale de leurs collègues chinois.

Dans la région dont il est ici question, et à l'époque où Lu Weiqi était en fonctions, on peut supposer que l'imbrication d'intérêts était d'autant plus grande qu'avec les difficultés de la navigation sur cette partie du Yangzi seuls un ou deux vapeurs, appartenant d'ailleurs à une compagnie chinoise dont il sera question plus bas, mais bénéficiant du régime fiscal des traités, faisaient quelques rotations jusqu'à Yichang ; la plus grande partie du commerce anglo-américain se faisait sur des jonques chinoises spécialement affrêtées (*chartered junks*), à commencer par le commerce avec le marché très convoité du Sichuan, en amont des gorges, géré par la douane maritime de Yichang jusqu'à la désignation de

Chongqing (au Sichuan) comme port ouvert en 1891. (Ces aspects techniques, totalement absents du texte de Lu Weiqi, sont mis en évidence dans le rapport du commissaire de la douane de Yichang, un certain Ludlow, rédigé en 1891 pour les *Decennial Reports*.) À quoi s'ajoute la manière bien connue dont certains marchands chinois s'arrangeaient pour faire leurs affaires sous pavillon étranger, ou en rachetant des certificats de transit étrangers, quitte à partager avec leurs prête-nom européens ou américains les bénéfices réalisés en échappant aux prélèvements des douanes chinoises réparties le long des voies de communication, dont l'addition était d'autant plus lourde que la distance parcourue était plus longue. Peut-être sont-ce là les « marchands perfides » auxquels fait allusion Lu Weiqi, habiles à manipuler un consul britannique « qui ne sait pas le chinois et ne comprend pas les traités ».

Mais les consuls sont eux aussi en position de manipuler la situation en s'autorisant à communiquer directement avec les autorités provinciales, lesquelles en retour bombardent les fonctionnaires locaux de demandes d'explications, et surtout en faisant intervenir leurs ambassades auprès du *Zongli yamen* ; or, pendant toute cette période, les ambassades symbolisent à Pékin la puissance de l'Occident et sont éminemment en position de revendiquer et de menacer. Pour un fonctionnaire de la base comme Lu Weiqi, cela veut dire qu'il est indispensable de se couvrir ; et en effet ses missives visent à prévenir de telles difficultés en insistant sur les circonstances réelles (dit-il) des incidents concernés et en implorant les autorités provinciales de court-circuiter le réseau diplomatique anglais en envoyant des copies de ses rapports directement au *Zongli yamen*, tout en leur recommandant de rejeter les demandes indues des étrangers. Mais ce qui est surtout frappant, c'est une insistance hautaine pour contraindre les étrangers à appliquer à la lettre les règlements et les tarifs qu'ils ont eux-mêmes imposés à la Chine dans le but hautement proclamé de se protéger de l'arbitraire et des exactions de la bureaucratie impériale. Ce rigorisme réglementaire et financier, d'un ton très juridique, où l'on peut voir une sorte de retour à l'envoyeur, dessine une figure nouvelle de l'administrateur en Chine. Ce n'est pas pour rien qu'on la rencontre chez un intendant supervisant un bureau de la douane maritime, se trouvant donc dans une situation où il est lui-même placé sous surveillance du point de vue de sa comptabilité.

Un document au moins dans le *Xuezhi oucun* nous révèle comment a été perçue localement une affaire par ailleurs assez connue, et qui s'était traitée au plus haut niveau. Il s'agit de la vente temporaire à la firme américaine Russell & Co. de la China Merchants' Steam Navigation Co. (ou *Lunchuan zhaoshang ju* 輪船招商局), la fameuse compagnie chinoise semi-publique de navigation à vapeur créée en 1872 par Li Hongzhang 李鴻璋, l'un des *leaders* du programme de modernisation industrielle et commerciale connu sous le nom de « Mouvement des Affaires occidentales ». Confiée à deux compradores cantonnais expérimentés (basés à Shanghai), la China Merchants a été de l'avis unanime une *success story* pendant sa première décennie d'existence. Négociée secrètement à Shanghai

par les hommes de Li Hongzhang, la vente à Russell & Co. intervient pendant la phase la plus aiguë de la guerre franco-chinoise, à l'été 1884, quelques jours avant la déclaration de guerre formelle de la Chine à la France. Elle avait pour but de protéger des arraisonnements, destructions et confiscations au titre de dommages de guerre la flotte et les installations de la compagnie en les plaçant provisoirement sous pavillon américain ; l'acquéreur s'était engagé à revendre au prix d'achat à la fin des hostilités. Les détails de l'opération, dont Li Hongzhang n'avait au début pas même pris la peine d'informer le trône, peuvent être suivis grâce aux mémoires et correspondances de toutes sortes recueillis dans une vaste compilation sur les relations étrangères à la fin des Qing, le *Qingji waijiao shiliao* 清季外交史料 (1934). Ces détails sont en eux-mêmes d'un grand intérêt, car ils illustrent les efforts du cabinet de Li Hongzhang, conseillé par des *lawyers* anglo-saxons, pour mettre les biens chinois sous la protection du droit international et s'en justifier auprès du trône, sans aller malgré tout jusqu'à dire ouvertement que c'est l'impuissance de la dynastie qui rend de telles manœuvres nécessaires.

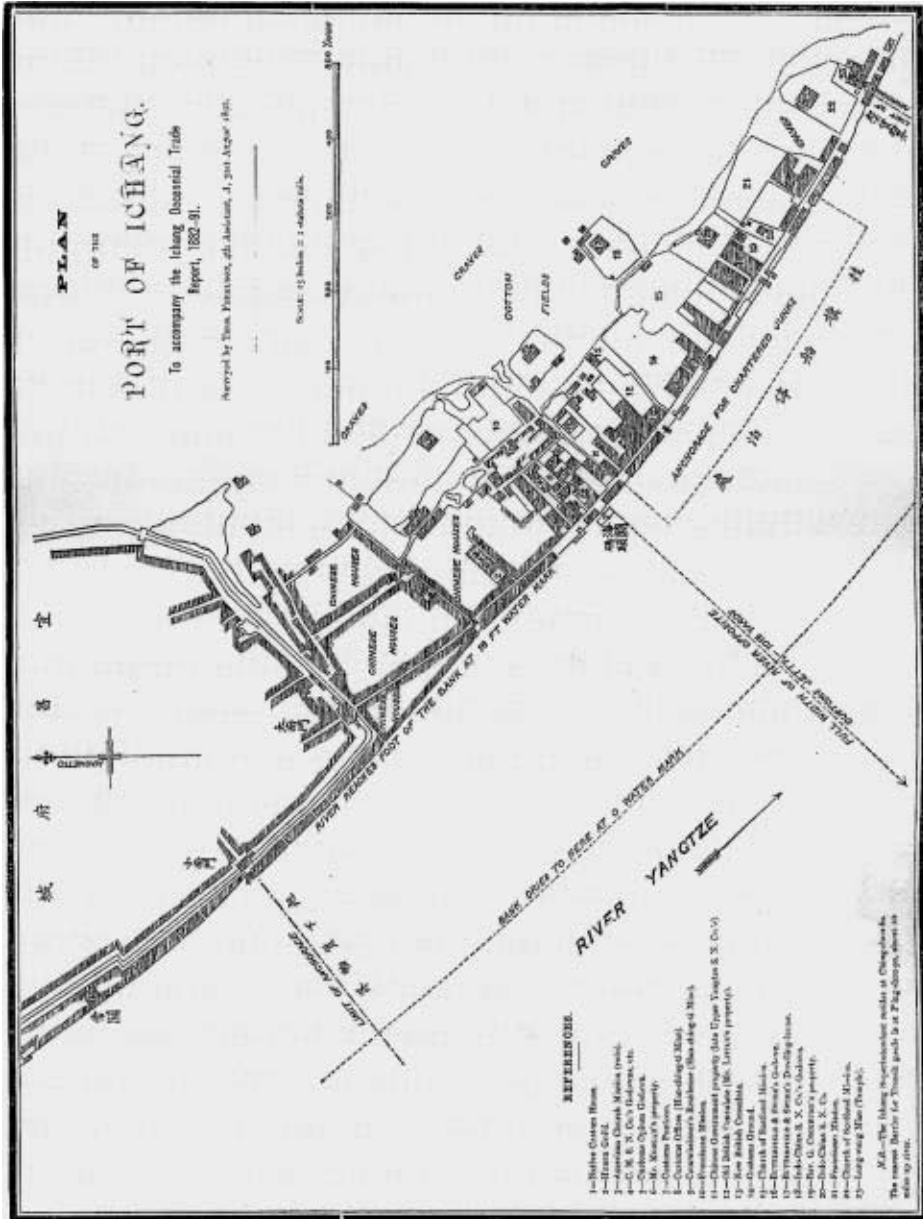
Mais c'est l'impact au niveau du modeste comptoir de Yichang — à cette époque le dernier port sur le Yangzi desservi par les vapeurs de la China Merchants — qui nous concerne ici. La filiale de Russell & Co. qui a acquis nominalement la compagnie, c'est-à-dire la Shanghai Steam Navigation Co. (en chinois Qichang hang 旗昌行), a repris non seulement les navires et les installations, mais aussi le management. Les choses vont vite : l'arrivée des deux compradores chinois qui la représentent et s'appêtent à prendre possession des bureaux et de l'entrepôt à Yichang est notifiée à Lu Weiqi par le consul britannique alors même que le trône ignore encore tout de l'opération, sans parler d'administrateurs locaux comme Lu Weiqi qui n'ont aucun lien avec les lieutenants de Li Hongzhang et les *businessmen* de Shanghai qui l'ont négociée. Lorsque les nouveaux responsables débarquent à Yichang et s'installent dans les bureaux, Lu Weiqi (qui est basé à Jingzhou, à 120 km en aval) n'a pas encore eu le temps d'avertir ses collègues sur place. Le problème auquel il est confronté est que les installations de la China Merchants étaient situées en dehors de la modeste concession britannique délimitée à Yichang après la convention de Chefoo, et qu'à présent que la compagnie est étrangère elle n'a précisément plus le droit de résider hors de cette concession. On peut d'ailleurs noter que le statut exact de cette dernière n'était pas très clair. Lu Weiqi use bien du terme technique « concession » (*zujie* 租界), mais nous savons par ailleurs, par le rapport du commissaire des douanes Ludlow rédigé en 1891, que le gouvernement britannique avait renoncé dès 1880 à acquérir une concession à Yichang au sens formel du terme, impliquant l'exterritorialité et l'autonomie de gestion : la zone délimitée en 1877 n'est en fait qu'une « zone de résidence pour les étrangers » (*yangren juzhu chusuo* 洋人居住處所, suivant les termes de la version chinoise de la convention).

Quoi qu'il en soit, si Lu Weiqi et le préfet de Yichang insistent pour que les nouveaux propriétaires de la China Merchants déménagent à l'intérieur de ce

*settlement*, c'est d'abord parce qu'à leurs yeux toute exception au principe de stricte ségrégation spatiale entre Chinois et étrangers ne peut qu'être source d'incidents. À Yichang les installations de la China Merchants se trouvent (affirment les autorités locales) « au milieu d'un dense quartier d'habitations chinoises », et l'on craint que les bâtiments à l'européenne que les nouveaux propriétaires ne manqueront pas de vouloir édifier ne « heurtent les sentiments de la population ». Lu Weiqi insiste beaucoup sur ce principe de ségrégation, sur la nécessité d'« ériger des barrières » (*fangxian* 防閑) pour contenir ce qu'il évoque — de façon sans nul doute très exagérée s'agissant du modeste *outpost* de Yichang — comme un raz-de-marée potentiel de commerçants étrangers. Loin des grandes concessions cosmopolites de Shanghai ou de Tianjin, où une bonne partie des résidents étaient chinois, il s'agit ici de maintenir à tout prix le ghetto pour occidentaux aménagé sur un peu moins de 600 mètres en front de fleuve, dont Ludlow nous fournit par ailleurs le plan et la description (cf. illustration page suivante).

Le même mentionne que les bureaux de la China Merchants (qui n'ont finalement pas été déménagés) ont été récupérés par leurs propriétaires originaux moins d'un an plus tard. Il est significatif qu'un épisode mentionné en deux lignes et comme une péripétie sans importance par le commissaire anglais de la douane de Yichang ait suscité une telle alerte chez les fonctionnaires locaux chinois. Ce n'était pas seulement pour eux une question de fierté nationale, même si l'on retrouve dans le document de Lu Weiqi la défiance à l'égard des étrangers, l'exigence hautaine concernant le respect du texte des traités et la phraséologie un peu pathétique sur la générosité de la dynastie envers les marchands étrangers, déjà mentionnées : il y avait aussi un réel problème d'ordre public, causé par l'hostilité extrême des populations locales à l'égard des résidents européens et se traduisant régulièrement par des incidents violents. Là encore Ludlow est notre informateur le plus précis sur Yichang pendant ces années. Il mentionne plusieurs exemples de cette hostilité latente et de ces incidents, à commencer par l'invasion fréquente du temple où ont été installés ses propres bureaux (un peu en dehors de la « concession ») par des foules paysannes surexcitées venant prier pour la pluie et en profitant pour briser quelques portes et fenêtres. Mais les principaux visés sont les missionnaires protestants et catholiques, qui ont plusieurs implantations à Yichang et dont les bâtiments et les terrains occupent une partie significative de la concession. Leurs établissements seront entièrement détruits au cours d'une série d'émeutes à l'été 1891, au terme desquelles tous les Européens quittent la ville à l'exception du consul britannique et du personnel de la douane maritime.

Avant cet incident les missionnaires doivent avoir été beaucoup plus nombreux que les marchands ou les diplomates au sein de la petite colonie européenne installée à Yichang depuis l'ouverture de la ville en 1877, et c'étaient leurs activités qui suscitaient au premier chef la vindicte des populations locales. Il en va d'ailleurs un peu partout de même en Chine pendant le dernier tiers du





XIX<sup>e</sup> siècle : la majorité des incidents graves dont est obligé de se saisir le *Zongli yamen* pendant ces années sont des « incidents chrétiens » (*jiao'an* 教案). Autour de Yichang les catholiques, dont l'implantation dans la province remontait au XVIII<sup>e</sup> siècle, avaient le plus grand nombre de convertis, mais c'est du prosélytisme de l'Église presbytérienne d'Écosse que nous parle Lu Weiqi à propos d'une affaire qu'il lui a fallu gérer dans la sous-préfecture voisine de Yidu 宜都.

Depuis les traités de 1858-1860 les missionnaires sont autorisés à aller exercer leurs activités dans les provinces de l'intérieur ; surtout, grâce à la convention sino-française de 1860, dont bénéficient les ressortissants de tous les pays en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, ils ont également le droit de louer ou d'acheter des terrains et de construire des édifices pratiquement où bon leur semble. (Cette clause avait été introduite par effraction dans la version chinoise du traité français par le P. Delamare, interprète du baron Gros.) L'effet a été d'autant plus rapide que depuis le début du siècle l'enthousiasme pour les entreprises missionnaires connaissait un incontestable renouveau en Europe et en Amérique. Particulièrement remarquable, à partir des années 1870 surtout, est le développement des missions protestantes dans l'intérieur, alors qu'auparavant elles restaient cantonnées aux périphéries maritimes de la Chine. Ce développement a d'abord été assez lent, car les missions protestantes ne disposaient ni de l'expérience ni des anciens réseaux de leurs consœurs catholiques. Les multiples organisations missionnaires protestantes (on n'en compte pas moins de soixante-trois en Chine en 1905) n'en ont pas moins fait preuve d'un activisme extrême autour des nouveaux points d'appui créés par les ports ouverts. Et si cet activisme — qu'il fût d'ailleurs catholique ou protestant — était mal reçu, c'est qu'il était informé par une arrogance culturelle et politique contrastant fortement avec l'attitude des missions « classiques » des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La montée des sentiments anti-chrétiens, et donc anti-européens, dans de larges couches de la société à la fin des Qing est bien connue, tout comme le fait que l'hostilité populaire se focalisait souvent sur les églises et autres bâtiments, en général disproportionnés par rapport aux quartiers ou aux villages où ils se dressaient, édifiés sur des terrains acquis au prix fort et à des emplacements qui ne pouvaient qu'offenser la sensibilité des populations riveraines.

C'est précisément d'un problème d'immobilier, encore qu'assez modeste, que sont parties les difficultés dont a eu à s'occuper Lu Weiqi. Les quatre documents qui y sont consacrés dans le *Xuezhi oucun* citent, d'un côté, les missives du magistrat de Yidu et du préfet dont il dépend, qui donnent leur version de l'affaire et justifient leurs initiatives, et de l'autre celles du consul anglais de Yichang, qui comme toujours dans ces circonstances réclame sanctions et dédommagements et menace de créer un incident diplomatique. Pris entre les deux, Lu Weiqi doit en plus faire face aux demandes d'explications des autorités provinciales du Hubei auprès de qui le consul est allé directement se plaindre.

Il est inutile ici d'entrer dans le détail d'une affaire qui a connu plusieurs épisodes. En 1884, un pasteur de la mission presbytérienne basée à Yichang (nous connaissons ce détail, de même que la date exacte de l'incident, grâce à Ludlow) tente de louer une maison à l'intérieur de la ville murée de Yidu pour l'aménager en église, et ce faisant suscite un début d'émeute accompagné de quelques bris de mobilier. En dépit de l'insistance du magistrat, auprès de qui les notables locaux, toujours violemment hostiles aux entreprises des missionnaires, sont venus se plaindre, il refuse de surseoir à ses projets en attendant que la situation se calme, revient au contraire visiter son propriétaire en prison, et provoque même, en compagnie de son interprète chinois, une bagarre dans les locaux de la sous-préfecture en se mettant à prêcher et à distribuer des bibles. (Ce pasteur Dou, comme l'appelle la partie chinoise, et dont nous ignorons le nom véritable, était peut-être protégé par les traités, mais il faut reconnaître qu'il n'avait pas froid aux yeux.) Les discussions rapportées par Lu Weiqi portent sur les circonstances exactes des différents incidents, sur les dégâts à rembourser, ou encore sur le fait de savoir si le missionnaire aurait dû demander au magistrat l'autorisation de louer une maison (il ne l'a pas fait).

Comme toujours dans ce genre d'affaire, les fonctionnaires locaux sont pris entre les provocations des missionnaires, les pressions de leurs administrés — avec qui il est clair dans le cas présent qu'ils sont en sympathie —, les impératifs du maintien de l'ordre, et les exigences des traités internationaux en matière de protection et de droits des missionnaires. (Les traités rendent les administrateurs locaux responsables de la protection des ressortissants des Puissances et de leurs biens.) Ils craignent surtout de voir les affrontements avec les missionnaires dégénérer en incident diplomatique majeur, ce qui ne manquera pas de se passer s'il y a mort d'homme. De fait, nombre de conventions dans ces années ont été extorquées à la Chine à la suite de l'assassinat ou du lynchage par la foule de missionnaires ou de diplomates, et les fonctionnaires locaux savent très bien que les chancelleries n'attendent qu'un *casus belli* pour avancer leurs affaires par la manière forte. Ce n'est donc pas pour rien que Lu Weiqi engage le magistrat de Yidu à garder le contrôle de la situation, à assurer la sécurité du missionnaire, à disperser les manifestations et à arrêter les meneurs, autrement dit à ne pas laisser se développer une situation « dont la conséquence serait que la déraison est de notre côté » (*zhi liqu zai wo* 致理曲在我). Et surtout il consacre beaucoup d'efforts à analyser la lettre des traités — que dans ses missives traduites en chinois le consul anglais de Yichang ne cite jamais de façon exacte — pour établir l'illégalité des actions du missionnaire Dou. Il est d'ailleurs facile de montrer que le problème est d'autant plus délicat qu'il y a des différences de détail non négligeables entre les versions anglaise et chinoise desdits traités, sans parler de certaines directives du *Zongli yamen* portant sur les mêmes sujets.

L'affaire de Yidu semble se terminer à l'amiable : le missionnaire Dou est indemnisé, le contrat de location est annulé, la caution qu'il avait obligé son

propriétaire à accepter en recourant à la violence (d'après la partie chinoise) est restituée, et si on l'avertit de ne plus y revenir, il n'est l'objet d'aucune sanction, ce que Lu Weiqi regrette ouvertement bien qu'il soit contraint de veiller à la bonne application d'un arrangement négocié par les autorités supérieures de la province. Pourtant, comme dans certains conflits commerciaux relatés dans le même recueil, alors que tout semblait réglé le consul britannique de Yichang revient à la charge après coup, contestant les faits, accusant les fonctionnaires chinois de négligence et de mansuétude à l'égard des auteurs de troubles, et se plaignant de ce que le missionnaire n'a pas été convenablement indemnisé. Lu Weiqi est donc obligé de procéder à des vérifications et de revenir sur toute l'affaire, contestant les affirmations du consul une à une et justifiant pleinement la conduite des autorités locales. Cet ultime document sur l'affaire est remarquable par son ton d'exaspération et par sa rhétorique furieuse. En conclusion Lu Weiqi n'hésite pas à écrire à ses supérieurs qu'il ne serait pas sans conséquences pour l'avenir de céder si peu que ce soit à un diplomate affabulateur, manipulateur et, surtout, arrogant.

Il ne s'est en fait rien passé de réellement grave à Yidu en 1884 : les violences ne sont pas allées plus loin que quelques coups de bâton et quelques destructions de fournitures. Mais il y a eu des provocations et une émotion populaire certaine, beaucoup d'arguties et de correspondances officielles, toute la hiérarchie locale a été mobilisée, il a fallu résister aux exigences du consul anglais et de la mission écossaise, formulées de toute évidence sur un ton extrêmement revendicatif, et pour se couvrir on a préféré expédier tout le dossier au *Zongli yamen*. Les incidents de cette sorte, ignorés des grandes collections documentaires, ont dû être légion dans les provinces chinoises entre 1870 et 1900 environ, et c'est la raison pour laquelle il nous a paru intéressant d'en analyser un exemple sur lequel nous avons la chance d'avoir accès à des documents émanant des autorités locales. Ce qui est également intéressant, c'est que ces documents se trouvent reproduits dans un ouvrage explicitement publié dans une intention pédagogique : si Lu Weiqi les a sélectionnés parmi toutes les correspondances officielles dont il gardait sans nul doute les brouillons, c'est bien pour donner en exemple l'attitude de dignité sourcilieuse qu'il s'efforçait de préserver dans ses rapports avec les diplomates, les missionnaires et les marchands étrangers, alors que ceux-ci lui étaient visiblement une source constante d'exaspération et d'indignation.

Nous avons noté plus haut la dissociation entre deux types de contenu dans le recueil de Lu Weiqi : d'une part, les idéaux et les techniques qui définissent le bon gouvernement traditionnel, que l'on semble vouloir poursuivre comme si de rien n'était (ou plutôt, envers et contre tout), et d'autre part les nouveaux types d'intervention imposés par des problèmes et des développements dont on n'aurait pu seulement concevoir l'idée avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais concernant lesquels il est désormais tout aussi urgent de guider la profession et de lui proposer des modèles de comportement. Dans le *Xuezhì oucun* ces deux contenus correspondaient à deux postes de nature différente que l'auteur avait

occupés successivement. Dans la dernière anthologie que nous avons analysée, en revanche, tout en étant traités à part ils renvoient à la même période et au même poste. L'auteur est un certain Ma Yugui 馬毓貴, dont nous ne savons rien par ailleurs, en dehors du fait qu'il appartenait à une famille lettrée de Tongcheng au Anhui et qu'il venait donc d'une localité fameuse sous les Qing pour la tradition de néoconfucianisme conservateur qu'elle promouvait. Il est magistrat suppléant de la sous-préfecture de Hejian 河間, chef-lieu de la préfecture du même nom, située dans le sud-est du Zhili à environ 200 km au sud de Pékin, entre 1900 et 1902, donc immédiatement au lendemain de la révolte des Boxeurs dans laquelle la région a été engouffrée pendant la première moitié de 1900. L'anthologie qu'il publie peu après, le *Shouzhuo xuan zhengshu* 守拙軒政書 (Écrits du pavillon pour préserver sa modestie), traite dans une première partie des problèmes de retour à l'ordre et d'indemnisation des missionnaires et des convertis chinois après les attaques destructrices dont ils ont été la cible pendant les incidents. La seconde partie est en revanche consacrée aux tâches les plus traditionnelles de l'administration locale : n'était un sentiment extrême de crise sociale en arrière-plan, on pourrait s'y croire encore au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Lorsque Ma Yugui arrive à Hejian à la fin d'août 1900 la situation est tout bonnement catastrophique. Hejian s'est trouvé à l'épicentre du mouvement des boxeurs lorsque celui-ci s'est étendu au Zhili depuis les régions voisines du Shandong, où il était apparu en 1898, avant de pénétrer dans Pékin avec les encouragements de l'impératrice douairière Cixi et des dignitaires les plus xénophobes de la Cour. Le corps expéditionnaire dit des « huit nations » vient tout juste de s'emparer de la capitale et de délivrer le quartier des légations assiégé par les troupes régulières et leurs alliés boxeurs. La politique officielle de la Cour, ou de ce qui en reste à Pékin après la fuite de l'impératrice à Xi'an, est désormais celle que lui imposent les forces armées étrangères : éradiquer sans pitié les boxeurs et indemniser leurs victimes, en tout cas leurs victimes chrétiennes, et tout d'abord les missions étrangères. C'est donc à ces deux tâches que Ma Yugui va devoir s'atteler. Les vingt-cinq documents consacrés à cet aspect de ses activités entre 1900 et 1902 sont rassemblés dans la première partie de l'ouvrage.

Il vaut néanmoins la peine de s'arrêter un moment sur la seconde partie, à laquelle il a donné le titre « Prescriptions pour l'apprentissage du gouvernement » (*Xuezhì yaoyan* 學治藥言) et dont la plupart des treize entrées auraient trouvé leur place dans n'importe quel manuel classique portant ce nom : admonestations au petit personnel, proclamations à la population sur des sujets conventionnels de moralité et de comportement, etc. Seul reflète les problèmes particuliers à ce début de XX<sup>e</sup> siècle un projet de création d'école élémentaire moderne (*xiaoxue-tang* 小學堂) en 1902, conformément aux récentes directives du gouvernement central. S'il est douteux que ce projet, dont l'exposé même des difficultés rencontrées est intéressant, ait pu être dès le départ un vecteur puissant de réforme intellectuelle et de modernisation du savoir, le mouvement était malgré tout

lancé, au sens où l'État entreprenait d'occuper pour son propre compte un terrain jusque là réservé aux écoles missionnaires.

Pour revenir à la première partie de l'ouvrage, l'on y retrouve le même ordre de problèmes que dans la première partie du *Xuezhi oucun* — les relations presque toujours conflictuelles avec les étrangers —, mais dans un contexte réellement dramatique et avec des différences de forme et de ton intéressantes. Il serait trop long ici d'exposer en détail les origines et la nature très particulière du mouvement des « Poings de justice et d'harmonie » (*yihequan* 義和拳), à propos duquel nous avons renvoyé à l'abondante littérature existante, en particulier à l'ouvrage de Joseph Esherick, *The Origins of the Boxer Uprising* (Berkeley, 1987). Rappelons simplement qu'il s'agissait d'un mouvement correspondant à une écologie bien particulière, apparu dans les villages de la partie sud-est de la grande plaine du Nord, au Shandong et ensuite au Zhili, et que l'on ne peut assimiler aux sectes religieuses hétérodoxes qui ont fleuri de tout temps en Chine, notamment dans ces mêmes régions du Shandong et du Zhili. L'on a parlé pour définir le mouvement des boxeurs d'une combinaison d'arts martiaux théâtralisés (puissant dans une tradition d'opéra local particulière à la région), de croyances populaires, et de comportements collectifs ritualisés de type shamanique, fameusement en évidence dans les assauts suicidaires de leurs troupes contre des établissements religieux solidement défendus ou contre le retranchement des légations à Pékin. Il semble clair que les adversaires premiers des boxeurs ont été les missionnaires chrétiens et leurs convertis, avant qu'ils ne dirigent leurs attaques contre les Européens en général à partir du moment où la Cour a cherché à s'allier avec eux pour bouter l'étranger hors de Chine. Le contexte s'y prêtait, tant étaient ressenties au Shandong et au Zhili dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle l'agressivité des missions étrangères, l'insolence de leurs établissements fortifiés, les interventions systématiques des évêques en faveur des convertis, sans parler des effets locaux de la compétition ouverte entre les Puissances pour se tailler des sphères d'influence exclusives (la « ruée vers les concessions ») en profitant de l'affaiblissement brutal de l'État dynastique après la défaite face au Japon en 1895 : même pour les paysans illettrés qui formaient le gros des troupes des boxeurs, l'Occident était perçu comme une menace pour l'intégrité et l'existence même de la nation chinoise.

C'est dans une troisième phase seulement — après l'entrée dans Pékin des forces occidentales et japonaises et la mise hors la loi officielle du mouvement — que les boxeurs semblent s'être retournés contre la dynastie elle-même. Et c'est au début de cette troisième phase que Ma Yugui arrive à Hejian. Alors qu'il fut un temps où les autorités locales étaient inclinées à tolérer les boxeurs comme une sorte de milice d'autodéfense villageoise, ils ne sont plus désormais considérés que comme des rebelles se livrant à des actes de banditisme au détriment des honnêtes gens et qu'il convient de traiter comme tels, c'est-à-dire en exécutant les meneurs et en convainquant les autres de rentrer chez eux et de se réformer. L'entreprise n'est pas aisée, tant les affrontements entre les jeunes

villageois recrutés par les « maîtres » boxeurs et les groupes de chrétiens vivant dans leur environnement immédiat étaient éloignés des formes classiques de banditisme ou de rébellion contre les autorités. De plus, comme l'admet Ma Yugui, si la ville murée de Hejian a bien résisté, la campagne a été littéralement submergée par le mouvement, il y a eu d'innombrables dégâts et beaucoup de victimes, et au lendemain de la victoire alliée la région est toujours en ébullition. Il est donc difficile, même si telle est désormais la doctrine officielle, de faire comme si tout cela n'avait été que dérapages malheureux et incidents provoqués par quelques meneurs.

Les efforts de Ma Yugui consistent d'abord à identifier les « centres d'entraînement » (*quanchang* 拳廠) où les maîtres initiaient leurs recrues à la boxe sacrée et d'où ils les lançaient contre les missions et les villages chrétiens, et à les fermer en récupérant les armes qui y étaient stockées. Une telle opération n'est concevable qu'avec l'aide d'un corps de troupes discipliné et bien armé, que Ma Yugui a réussi à force de supplications à convaincre sa hiérarchie de stationner à Hejian. Il est en effet clair que, pendant les premiers mois où il occupe ses fonctions, il n'en mène pas large. L'hostilité des populations envers les missionnaires et les convertis demeure explosive, et il n'est guère confortable d'avoir à leur expliquer qu'il faut protéger ces derniers parce qu'ils sont les « enfants » de l'empereur au même titre que les autres et que la dynastie les englobe tous dans la même générosité (*yishi tongren* 一視同仁), ainsi que le proclament maints édits impériaux, à commencer par le fameux édit de tolérance de 1846 qui admettait que « la religion chrétienne est basée sur l'enseignement du bien ».

Or, les chrétiens chinois semblent avoir été assez nombreux dans le sud-est du Zhili, concernant au moins les catholiques. La mission jésuite, qui a reçu la région en partage dès 1854 et dont le siège se trouve dans la sous-préfecture voisine de Xianxian, affirmait en 1896 avoir près de 44 000 convertis. Ma Yugui, pour sa part, chiffre entre mille et deux mille le nombre de foyers catholiques dans la seule sous-préfecture de Hejian. Le nombre de convertis tués pendant les événements serait de « cent et quelques dizaines » : tel est du moins le chiffre arrêté au terme des « dures négociations » qu'il a dû mener avec l'évêque de Xianxian pour calculer le montant des indemnités à payer.

Mais avant de s'occuper de réinstaller dans leurs communautés d'origine les milliers de convertis qui s'en étaient enfuis pour se réfugier derrière les murs des *compounds* fortifiés des églises à Xianxian et sur le territoire de Hejian, et de les rembourser de leurs pertes, il faut déjà rétablir un minimum de sécurité. Comme on l'a vu, Ma Yugui a pu faire venir et garder sur place à Hejian un corps de troupes conduit par un certain commandant Lü, ancien commandant en chef des troupes du Zhili ; ces forces se sont avérées utiles, mais plus efficace encore est la simple menace de voir apparaître les détachements français et allemands dont on signale la présence dans la région, qui se déplacent de mission en mission et se considèrent en pays conquis, et dont la simple évocation jette la panique non seulement dans la population mais encore parmi les troupes du

commandant Lü. À plusieurs reprises Ma Yugui doit implorer l'évêque de Xianxian de bien vouloir intervenir auprès des commandements alliés pour que Hejian soit épargné, en lui promettant d'accélérer l'arrestation des boxeurs et l'indemnisation des convertis.

Fouiller les villages et récupérer les armes qui y étaient détenues en quantité, et un peu par tout le monde, n'a pas été chose facile. Si les armes les plus modernes sont apparemment restées cachées, Ma Yugui a néanmoins pu réduire le risque de les voir servir en imposant la signature de contrats de responsabilité mutuelle qui obligeaient les notables locaux à se porter garants du bon comportement de leur voisinage. Cette procédure semble avoir ramené un calme relatif à Hejian au bout de quelques mois, mais l'éradication des éléments hors-la-loi posait des problèmes de définition délicats. Ceux qui relèvent de la catégorie de bandits appelée *fei* 匪, apparue dans la législation au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, n'ont droit à aucune clémence et sous certaines conditions peuvent être exécutés sommairement, sans passer par les procédures de réexamen s'appliquant normalement dans les cas de crimes capitaux. Ma Yugui distingue entre les « bandits locaux » (*tufei* 土匪), sans connexions connues avec le mouvement des boxeurs, et les « bandits boxeurs » (*quanfei* 拳匪), c'est-à-dire les organisateurs de centres d'entraînement à la boxe sacrée qui refusent de rendre les armes, continuent leur propagande et cherchent à échapper aux autorités. Mais il y a aussi la catégorie ambiguë des « gens ordinaires ayant suivi les boxeurs », ce que signifie à peu près le terme *quanmin* 拳民, dont on considère qu'ils se sont laissés égarer par les chefs du mouvement : ils ont appris la boxe mais ne se sont pas livrés à des violences, on leur réserve donc la possibilité d'abjurer (litt. de « cesser de s'initier à la boxe ») et de se « rénové » (*zixin* 自新), autrement dit de redevenir des « honnêtes gens » (*liangmin* 良民) dont le comportement pourra être garanti par leurs notables et leurs chefs de village. La distinction n'est pas toujours aisée, car, avec le niveau de violence qu'il y a eu dans la région pendant la première moitié de l'année 1900, il est clair que de très nombreux individus ont participé aux pillages et aux massacres perpétrés par le mouvement des boxeurs. Mais on ne saurait tous les sanctionner, d'abord à cause de la faiblesse des moyens de répression, et ensuite parce que cela compromettrait irrémédiablement l'effort de réconciliation nationale et de retour à la normale encouragé par les nouveaux gouvernants, auquel Ma Yugui se dévoue avec une énergie digne d'admiration dans les fonctions modestes qu'il occupe.

Restent les convertis, qui posent un problème spécial : s'ils se comportent en honnêtes « sujets chrétiens » (*jiamin* 教民) ils sont bien sûr assimilables aux *liangmin* ; mais dans le cas contraire ils rentreront dans la catégorie générale des « bandits locaux » (*tufei*), avec toutes les conséquences. Or, comme s'en plaignent plusieurs « proclamations aux sujets chrétiens » affichées par Ma Yugui, aussitôt que la situation s'est retournée contre les boxeurs on a vu des groupes de convertis quitter leurs refuges et lancer des expéditions punitives, à tel point

qu'il a dû intervenir auprès des prêtres locaux pour leur demander de tenir leurs ouailles.

Dans tous les cas, la réconciliation appelée de leurs vœux par les autorités exige que les familles de convertis qui ont eu des morts, dont les biens ont été pillés et les maisons brûlées, reçoivent des réparations substantielles, d'autant que les missionnaires et leurs gouvernements exercent une très forte pression pour qu'il en soit ainsi : n'oublions pas que la mission jésuite du Zhili Sud-Est était sous le patronage diplomatique de la « fille aînée de l'Église », aussi agressive sous la Troisième République que sous Napoléon III pour se poser en championne de la chrétienté, et qui en 1899 semble avoir réussi à étendre sa qualité de protectrice des missions catholiques à l'ensemble des convertis chinois. Les documents reproduits par Ma Yugui montrent que l'opération d'indemnisation des convertis de Hejian, confiée à un « Bureau des délibérations équitables » (*gongyiju* 公議局) établi pour la circonstance, a été pour sa plus grande partie pilotée, ou à tout le moins surveillée, depuis la cathédrale de Xianxian. Les sommes collectées — il n'hésite pas à dire « extorquées » (*xusuo* 勒索) — étaient d'ailleurs versées à l'évêché, qui les redistribuait aux bénéficiaires. Encore fallait-il trouver les fonds. Or, les caisses de l'administration sont vides, il n'y a pas grand chose à confisquer chez les anciens militants boxeurs, et la surtaxe proportionnelle aux propriétés imposables des habitants de toute la sous-préfecture qu'a décrétée Ma Yugui est d'autant plus difficile à lever que la région est sortie très appauvrie des désordres de l'année 1900, exacerbés (et en partie causés) par une grave sécheresse, sans parler de l'extrême mauvaise volonté des villageois à indemniser leurs anciennes victimes. Ce n'est qu'en agitant la menace d'une intervention des troupes françaises appelées par les missionnaires mécontents que Ma Yugui arrivera à mobiliser les notables ruraux, à la fois pour réinsérer les convertis dans leurs communautés d'origine et pour les dédommager de leurs pertes.

Comme le *Xuezhi oucun* de Lu Weiqi, le *Shouzhuo xuan zhengshu* de Ma Yugui montre à quel point les conditions d'exercice des administrateurs locaux ont changé depuis le milieu du siècle, et probablement aussi l'image qu'ils se font d'eux-mêmes. Pour en rester au problème des missions, l'on voyait déjà dans Lu Weiqi qu'au lendemain des traités de 1860 les fonctionnaires ne pouvaient plus se contenter de traiter les chrétiens comme une secte hétérodoxe parmi d'autres : quels que fussent leurs sentiments intimes, ils étaient bien obligés de protéger les missionnaires étrangers et de proclamer aux populations leur ardent désir de voir Chinois et convertis vivre en harmonie. En 1900, en un sens, c'est bien pire, surtout dans les circonstances très spéciales créées par la catastrophe de l'insurrection des boxeurs en Chine du Nord : les magistrats qui, comme Ma Yugui, essaient bravement de recoller les morceaux sont sous la menace directe des corps de troupes européens qui continuent de sillonner la région et des mesures de rétorsion que peuvent prendre à tout moment les missionnaires, alors même que la Chine est contrainte d'accepter des conditions



de réparation parmi les plus humiliantes de son histoire. On ne peut qu'être frappé par la servilité de Ma Yugui devant une poignée de cavaliers allemands un peu excités qui se présentent aux portes de la ville, par les visites de courtoisie qu'il va rendre à l'évêque de Xianxian, par les formules d'humble politesse dont il émaille les missives qu'il lui adresse et dans lesquelles il se désigne comme son « petit frère » : les efforts déployés, depuis 1895 surtout, par l'église catholique de Chine pour faire traiter ses dignitaires sur un pied d'égalité avec les hauts fonctionnaires, voire pour déposséder ces derniers d'une partie de leurs prérogatives en ce qui concerne les Chinois convertis, ont porté leurs fruits. L'on ne peut douter que la docilité qui leur était ainsi imposée était amère pour Ma Yugui et ses collègues ; mais le réglementarisme hautain dont nous avons parlé à propos de Lu Weiqi n'était plus de saison.

Il n'en est que plus remarquable que, dans les circonstances proprement incroyables où il doit exercer ses fonctions de magistrat à Hejian entre 1900 et 1902, Ma Yugui s'efforce d'assurer la continuité du gouvernement local dans la définition traditionnelle que nous avons à maintes reprises évoquée. Or, ce n'est pas la première fois que la Chine est occupée par des forces étrangères et que ses administrateurs doivent courber la tête devant l'arrogance des plus forts, et de plus forts qui n'ont pas un grand respect pour sa culture : il n'est que de songer aux circonstances de la conquête mandchoue au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. L'on ne peut donc que souligner, comme nous l'avons fait au long de ces cinq années de cours, l'extraordinaire constance des idéaux proclamés et des méthodes préconisées pour le gouvernement des populations locales, non seulement à travers tous les bouleversements politico-militaires qu'a connus la Chine depuis les Ming et jusqu'au début de la République, mais encore en dépit des changements structurels qui ont affecté les conditions d'exercice de la fonction d'administrateur local : au niveau des règlements, de l'organisation du travail et des équipes, du contexte socio-économique, des mentalités, du rapport à l'argent, voire de la sociologie de la profession. S'agit-il avant tout d'une stabilité dans les textes, ou cette « voie chinoise du gouvernement » est-elle en effet consubstantielle à une civilisation qui revendique aujourd'hui encore sa continuité ? Les débats que nous avons organisés en séminaire (cf. *infra*) suggèrent au moins que la question reste d'actualité.

\*

Nous avons donné en décembre 2002 au Department of East Asian Studies de l'Université de Princeton un cours sur « The Culture of Administrative Handbooks in Late Imperial China », et un séminaire sur « Irrigation Rehabilitation, Warlordism, and International Philanthropy in Republican Shaanxi ».

\*

Intitulé « Tradition chinoise et démocratie (suite) : le problème du droit et de la légalité », le séminaire venait à la suite de la série présentée l'année dernière sur le thème de « La tradition chinoise et le problème de la démocratie ». Dirigé conjointement avec le Professeur Mireille Delmas-Marty, titulaire de la chaire d'Études juridiques comparatives et internationalisation du droit, il s'est concentré sur les aspects juridiques de la question, en les abordant sous l'angle historique comme dans l'actualité la plus récente. Les onze présentations suivantes ont introduit les débats :

15 janvier 2003 : Mireille Delmas-Marty et Pierre-Étienne Will (Collège de France), « Introduction ».

22 janvier 2003 : Pierre-Étienne Will, « Le “contrôle constitutionnel” de l'excès de pouvoir à l'époque impériale : l'exemple de la dynastie des Ming ».

29 janvier 2003 : Mireille Delmas-Marty et Pierre-Étienne Will, « La Chine et la Déclaration universelle des droits de l'homme ».

5 février 2003 : Zhang Ning (Université du Havre), « Catégories de crimes passibles de la peine de mort et politique de la loi d'exception en Chine entre 1928 et 1949 ».

12 février 2003 : Stéphanie Balme (CERI), « Politisation du droit et juridicisation du politique dans la Chine post-révolutionnaire ».

19 février 2003 : Leïla Choukroune (Université de Paris I), « Les conséquences juridiques de l'entrée de la Chine à l'OMC ».

5 mars 2003 : Mireille Delmas-Marty, « Le débat en Chine sur le clonage humain ».

12 mars 2003 : Li Qing Lan et Sun Ping (Université de Paris I), « La réforme des professions de procureur et d'avocat en Chine », introduction par Jean-Pierre Cabestan (CNRS/Centre d'études franco-chinois de Hong Kong).

19 mars 2003 : Joël Thoraval (EHESS), « La liberté et l'autonomie sont-ils des concepts compréhensibles en Chine à la fin de l'empire ? En partant de Kant lu par Liang Qichao ».

26 mars 2003 : Jérôme Bourgon (CNRS et Maison Franco-japonaise), « L'émergence d'une communauté de juristes à la fin de l'empire ».

7 mai 2003 : Mireille Delmas-Marty et Pierre-Étienne Will, « Conclusions : les interactions entre droit chinois, droits occidentaux et droit international au XX<sup>e</sup> siècle ».

Les contributions de ces deux années de séminaires seront prochainement publiées en volume sous la direction de M. Delmas-Marty et P.-E. Will.

## PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

*Shiba shiji Zhongguo de guanliao zhidu yu huangzheng* 十八世紀中國的官僚制度與荒政, Nankin, Jiangsu renmin chubanshe, 2002. 364 p. (Traduction chinoise de *Bureaucracy and Famine in Eighteenth-Century China*, Stanford, Stanford University Press, 1990).

(Documents recueillis et présentés par Bai Erheng 白爾恆, Christian Lamouroux et Pierre-Étienne Will) *Gouxu yiwen zalu* 溝洫佚聞雜錄/*Gestion locale et modernisation hydraulique : Jingyang et Sanyuan*, Pékin, Zhonghua shuju/Paris, École Française d'Extrême-Orient, 2003. 217 p.

« Qing-Dynastie », in Brunhild Staiger, Stefan Friedrich, Hans-Wilm Schütte (éds.), *Das große China-Lexikon*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2003, pp. 599-602.

« Pouvoir, société, mentalités en Chine au 19<sup>e</sup> siècle », conférence à l'Association des historiens dans le cadre du cycle « Histoire de la Chine contemporaine », Archives Nationales, 14 octobre 2002.

« Attempts to Modernize the Irrigation System in Shaanxi during the Era of the Warlords and the Guomindang », conférence à l'Academia Sinica, Institute of History and Philology, Taipei, 6 novembre 2002.

« Testimonies on Imperial Audiences in the Nineteenth Century », conférence au Musée de l'Ancien Palais, Taipei, 7 novembre 2002.

« The Place of Forensic Examination in the Judicial Procedure during the Qing Period », communication au panel « Evidence, Precedent, Legal Reasoning : Creating Justice in Qing China », Association for Asian Studies Annual Meeting, New York, 29 mars 2003.

« Administrative Handbooks and Anthologies in Late Imperial China : A Critical Inventory », conférence au Sinologische Seminar, Université de Heidelberg, 4 juin 2003.

« La distinction chez les mandarins », communication au Colloque Pierre Bourdieu, Collège de France, 27 juin 2003.

## PARTICIPATION À LA VIE SCIENTIFIQUE

Directeur de l'Institut des Hautes Études Chinoises du Collège de France.

Président des Instituts d'Extrême-Orient du Collège de France, responsable de l'Unité Mixte de Service 2409 du CNRS « Centre de documentation des Instituts d'Extrême-Orient ».

Co-directeur de la revue internationale de sinologie *T'oung Pao*.

Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Membre du comité européen de la Chiang Ching-kuo Foundation for International Scholarly Exchange de Taiwan.

Membre du Conseil scientifique de la Fondation Franco-chinoise pour la science et ses applications (Académie des sciences).

Membre du Conseil scientifique du « Pôle Asie », Ministère des Affaires Étrangères.